

DECISION n°2023-022

Convention d'occupation à titre précaire entre la ville et l'association Cats Love KB

Le 05 octobre 2023

Nous, Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2020 donnant délégation de signature au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU la convention d'occupation à titre précaire entre la ville et l'association Cats love KB.

Considérant que la ville du Kremlin-Bicêtre souhaite promouvoir les actions en faveur du bien-être animal,

Considérant les statuts de l'association, ses activités à but non lucratif et les missions d'intérêt public qu'elle conduit :

L'association Cats love KB œuvre pour le bien-être des chats depuis 2021. L'association prend en charge les chats abandonnés, les soigne et les élève jusqu'au sevrage. Passé ce délai, elle les remet à des familles d'adoption tout en s'assurant de la stérilisation des chats adoptés,

Considérant la demande de mise à disposition de locaux émanant de l'association Cats Love KB.

DECIDONS,

<u>Article 1</u>: De signer la convention d'occupation à titre précaire avec l'association Cats Love KB dont le siège social est situé au 6 rue de l'Egalité 94270 Le Kremlin-Bicêtre, pour la location d'un bien immobilier se composant d'une parcelle de 170 mètres carrées, un pavillon de 111,8 mètres carrés, un garage de 13 mètres carrés situé au 7 rue de la Réunion 94270 Le Kremlin-Bicêtre.

Article 2: Le droit d'occupation est consenti du 22 mai 2023 au 2 octobre 2024.

Article 3: La présente convention est consentie à titre gratuit, les charges sont prises par l'association.

Le Maire (

n-Luc LAURENT